

DEPARTEMENT  
**MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**METZ CAMPAGNE**  
CANTON  
**LE PAYS MESSIN**

**COMMUNE DE OGY-MONTOY-FLANVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **23**  
de présents : **22**  
de votants : **23**

**Étaient présents :**

M. et Mmes Gilles ADAM, Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Guillaume GRANDJEAN, Sabrina HAJRI, Alain LACOGNATA, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

**Étai(ent) absent(s) excusé(s) :** /

**Étai(ent) absent(s) :** /

**Procuration(s) :** M. Damien LEVÉ a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/04/2026.

**N° 33/2026 : Achat par la commune de parcelles de terrain privé rue Principale à Ogy**

*Rapporteur : Lucien DIM*

Lors du chantier d'enfouissement des réseaux aériens à Ogy, il a été constaté que les bornes indiquant les limites de propriété de plusieurs terrains privés, étaient implantées au bord de la voirie et que l'accès à des habitations rue Principale de Ogy se faisait par une impasse subdivisée en 4 parcelles. Il est proposé d'acheter ces terrains.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **23 VOIX POUR**,

- **DÉCIDE** l'achat de la parcelle située au 1, rue Principale dont les références cadastrales sont : Préfixe : 523 ; Section : 1 ; parcelle N° 0577 /0060, d'une superficie de 0a 87ca selon bornage fait par M. HELSTROFFER, géomètre, pour un montant de 1 € symbolique à M. STANLEY Mark et Mme HERTZOG Isabelle.

- **DÉCIDE** l'achat de la parcelle située au 1A, rue Principale dont les références cadastrales sont : Préfixe : 523 ; Section : 1 ; parcelle N° 0575 /0060, d'une superficie de 0a 84ca selon bornage fait par M. HELSTROFFER, géomètre, pour un montant 2 100 € (2 500 € /are) à Mme IDESHEIM / SAUVANET.

- **DÉCIDE** l'achat de la parcelle située au 2, rue Principale dont le Préfixe : 523 ; Section : 1 ; parcelle N° 0573 /0055, d'une superficie de M. HELSTROFFER, géomètre, pour un montant de 1 € symbolique à M. GENAT Florian et Mme BLOUET Marine.

- **DÉCIDE** l'achat des parcelles suivantes :

- o Préfixe : 523 ; Section : 1 ; parcelle N° 0114 d'une superficie de 0a 66ca,
- o Préfixe : 523 ; Section : 1 ; parcelle N° 0116 d'une superficie de 0a 57ca,
- o Préfixe : 523 ; Section : 1 ; parcelle N° 0117 d'une superficie de 0a 31ca,

pour un montant de 1€ symbolique aux copropriétaires de ces 3 parcelles cadastrées ci-dessus :

- M. SOLLIER Julian et Mme SOLLIER / DECK Laureline, demeurant 26A,rue Principale à OGY
  - M. JACQUINOT Laurent et Mme DUTERCQ Emmanuelle, demeurant 26B, rue Principale à OGY,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à soumettre aux propriétaires susnommés les conventions d'achat correspondantes, à les signer ainsi que les actes de vente et tous les documents s'y rapportant.
  - **DIT** que les frais de géomètres et frais notariés d'acquisition sont à la charge de la commune.

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Eric GULINO

